



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Conseil municipal du 24 juin 2024

Intervention de **Amélie Germain**

VŒU POUR LA MISE EN PLACE D'UN CADRE JURIDIQUE ENCADRANT LE CONGÉ MENSTRUEL

Chères femmes, chères Herblinoises, chères agentes de la mairie de Saint-Herblain,

Vous connaissez la position des élus de SHEC sur le sujet du congé menstruel. Nous en avons demandé la mise en place l'année dernière et une seconde fois au conseil municipal dernier. Sur ce vœu, nous voterons donc pour car il faut que cela soit inscrit dans la loi.

Sur la forme, nous aurions aimé être associés davantage en amont à ce projet de vœu pour en discuter ensemble et aboutir à un vœu clair car il nous semble que c'est au comité social territorial de dessiner les contours de la mise en œuvre de ce congé menstruel et que sa mise en œuvre est une urgence.

Pour le fond, vous le savez, nous demandons à ce que la Ville de Saint-Herblain mette en place ce congé, sans attendre le cadre législatif national. Rappelons-nous, pour ne donner qu'un exemple, qu'avant la dépénalisation de l'IVG et son droit inscrit dans la loi, et plus récemment dans la constitution, il y a eu des médecins qui se sont engagés, par leur travail, pour respecter la volonté des femmes et faire reconnaître ce droit.

Des propos de Driss Saïd à l'instant, nous entendons que la Mairie va mettre en place des actions dès maintenant pour proposer des aménagements. Cela aurait pu être partagé lors du travail en commission des vœux, passons. Nous serons attentifs à ces actions et leurs résultats évalués dans le prochain rapport social.

Je vous remercie pour votre attention.



Citoyen-nes  
engagé-es

[elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org](mailto:elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org)